

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/049 DU 23 MARS 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CADRE A
LA DIRECTION GENERALE DES ETUDES STRATEGIQUES ET DES STATISTIQUES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Missions et Organisation du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/036 du 25 février 2020 portant Révision du Décret n°100/083 du 20 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

Vu le dossier administratif et personnel de l'intéressé ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

DECRETE :

4

CTH

Article 1 : Est nommé Directeur chargé du Suivi et Contrôle des Sociétés Privées de Gardiennage et de Surveillance à la Direction Générale des Etudes Stratégiques et des Statistiques :

OPC2 NDAYISHIMIYE Tharcisse, OPN 0860 de la matricule.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 mars 2020

Pierre NKURUNZIZA.-

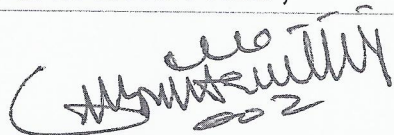
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE
PUBLIQUE ET DE LA GESTION
DES CATASTROPHES ;



Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

